

Comité syndical du 14 JUIN 2018

Compte rendu



Président de séance : Le Président du syndicat Monsieur Yves GENDRY

Rapporteur : Dominique ROLLAND

Membre du comité : 38 délégués, 10 excusés, 15 absents

Liste des invités :

Sébastien CHERPI	SAUR	Présent
Hervé LEFRERE	AGUR	Présent
Julien THOMAS	AGUR	Excusé
Renaud MANSART	Cabinet Merlin	Présent
Manuel BOIS	Hydraulique Environnement	Présent
Philippe LOLMEDE	Charente EAUX	Présent
Joëlle VIGIER	ARS	Présente

La séance débute à 17h10



Validation du compte rendu du comité du 22 Mars 2018

Le président demande s'il y a des remarques suite à la diffusion du compte rendu du comité du 22 Mars 2018.

Aucune remarque n'est formulée.

Le comité valide le compte rendu à l'unanimité



Présentation du Bilan Qualité de l'année 2017

Madame VIGIER, ingénieure d'études sanitaires à l'ARS a assuré la présentation du bilan qualité de l'année 2017 (document en annexe).

Cette présentation a mis en évidence les points suivants :

- Sur les 17 ressources que compte le syndicat, 6 d'entre elles ont un niveau de protection bon (80%) et 4 autres devraient atteindre ce niveau d'ici la fin de l'année.
- Concernant les pesticides, et notamment les métabolites (métazachlore, métolachlore, etc..), un grand nombre d'unités de distribution (UDI) ne sont pas en mesures actuellement de les traiter, et sont donc très vulnérables à ces molécules. Madame VIGIER, précise qu'à terme, il sera indispensable d'équiper les UDI de systèmes de traitement adaptés (traitement par Charbon Actif en Poudre notamment)
- Il reste environ 200 branchements en plomb sur le syndicat principalement concentrés sur la commune de Mansle (environ 160) et sur la commune de Champagne Mouton (environ 40)

Sur ce dernier point, Madame VIGIER précise avoir demandé au syndicat de renouveler l'ensemble de ces branchements en début d'année et ne pas avoir eu de réponse.

Le responsable des services précise que ces branchements seront en partie renouvelés dans le cadre sur contrat de DSP d'Aunac (environ 110) cette année. Le reste sera renouvelé en utilisant le marché à bons de commandes passé avec la SAUR en fin d'année 2017. Pour ce faire, le syndicat est obligé d'attendre le second semestre afin de savoir quel montant de ce marché pourra être alloué au renouvellement des branchements en plomb et donc le nombre de branchements renouvelés en 2018.

Le bilan qualité est validé à l'unanimité

Dossiers de dérogation des UDI de la Font Prouilly et de Vieux Ruffec

Dans la continuité de la présentation du bilan qualité 2017, Madame VIGIER précise que :

Les Unité de Distribution (UDI) de la Font Prouilly (Champagne Mouton) et de Vieux Ruffec, ne respectent pas les limites de qualité pour les paramètres Esa Métolachlore et pesticides Totaux, pour une période supérieure à 30 jours par an.

Les secteurs concernés par ces deux UDI, ne disposent pas dans l'immédiat de moyens de substitution permettant l'arrêt de ces stations.

De fait, pour pouvoir continuer à distribuer l'eau de ces stations, le syndicat est réglementairement tenu de demander dérogation auprès des services de la préfecture.

Cette demande de dérogation doit contenir entre autre une explication précise de la problématique, un programme détaillé des travaux envisagés garantissant la conformité de l'eau distribuée, ainsi qu'un plan d'information au usagés.

La président rappelle que concernant la station de la Font Prouilly, les travaux d'interconnexion entre les réservoirs de Parzac et Champagne Mouton qui sont en cours actuellement, couplés aux travaux de restructuration de l'usine de la Louberie, qui débiteront en septembre, permettront d'arrêter définitivement l'usine de la Font Prouilly. Concernant l'usine de Vieux Ruffec, l'interconnexion avec Eaux de Vienne, permettra dans un premier temps d'importer 500m³/j puis 1000 m³/j à terme. Ces volumes pourraient au moins partiellement se substituer à l'usine de Vieux Ruffec.



Compte tenu de ces éléments, le Président propose au comité de valider le principe des demandes de dérogation pour ces deux UDI

Le principe des demandes de dérogation est validé à l'unanimité

Convention des antennes NOMOTECH

Monsieur MADIER Vice-Président du syndicat ayant préparé la convention avec Nomotech explique :

NOMOTECH est une entreprise missionnée par le département pour remplacer et étendre le service rendu par Alsatis, à savoir garantir la livraison du Haut Débit des zones rurales isolées.

Nomotech a sollicité le syndicat pour pouvoir implanter 4 antennes sur les 4 sites suivants :

- Réservoir D'Oyer (Bioussac)
- Réservoir de Roumazière-Loubert
- Réservoir de Parzac
- Réservoir de Lonnes

Les principaux points de la convention sont les suivants :

1. La redevance est fixée à 400 euros HT par site. (La redevance n'est versée qu'une seule fois)
2. La convention cours sur une durée de 3 ans. Une révision sera faite avant toute prolongation de la convention, ou toute implantation de nouvelles d'antennes.
3. Les systèmes d'implantations des antennes ne devront en aucun cas présenter un quelconque péril ou dégradations pour la structure des ouvrages. Les plans d'exécution seront préalablement validés par l'ensemble des parties (SIAEP, Nomotech, SAUR) avant tout démarrage des travaux.

Remarque :

Un délégué précise que dans le cadre du déploiement de la fibre optique dans la Communauté de Commune de Charente Limousine, par SFR, il serait intéressant de connaître l'implantation exacte des réservoirs en vue de les raccorder au réseau fibre.

Il est précisé que le géo-référencement des ouvrages (Réservoirs, stations de surpression, stations de traitement,...) est déjà fait par la SAUR en vue de ce raccordement, le syndicat doit encore solliciter AGUR pour effectuer le même travail.

La convention est adoptée à l'unanimité.



Achat forage METRY

Le Président propose l'acquisition d'un forage agricole situé sur la commune de Chasseneuil appartenant à Mr DESBORDES pour la somme de 110 000 euros .

Une étude a été réalisée par Hydro Invest, L'eau y est en qualité suffisante mais se situe sur la nappe de surface (environ 28m). La qualité du fait de son origine se situe dans les paramètres haut des recommandations (ex : Nitrates env 40mg/l).

Ce forage permettra, après interconnexion avec le site du forage DUBREUIL à SUAUX et à la réalisation d'une nouvelle station de traitement, de secourir et d'alimenter une partie du secteur de Montemboeuf,

Avenant au contrat de DSP de Luxé

Du 1er Janvier au 31 janvier 2018, le secteur de Luxé était une régie dont l'exploitation était soustraite à la SAUR via un marché d'exploitation, et non en contrat de DSP (contrat de DSP effectif au 1er février). En conséquence l'ensemble des recettes de cette période doivent être intégralement reversées au syndicat. A contrario, la facturation depuis la passation du contrat de DSP distingue une part collectivité et une part exploitant.

Afin de ne pas émettre une facturation spécifique pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Janvier, il a été convenu que la SAUR assurera la facturation de l'ensemble de l'année 2018 et reverserait l'intégralité des recettes du 1^{er} janvier au 31 janvier.

L'avenant vise à régulariser cette situation, lors du prochain reversement au syndicat.

Monsieur GUITTON fait remonter le fait qu'avant le passage en DSP, il y avait une facturation d'abonnement pour les résidences principales et une facturation différente pour les résidences secondaires. La passation du contrat de DSP a permis d'harmoniser cela mais aucune informations spécifique à ce sujet a été faite par le syndicat et la SAUR.

Monsieur LOLMEDE, précise que ce type de facturation n'a pas de base légale et donne pour exemple la vente d'une résidence secondaire qui deviendrait principale, avec pour conséquence une modification du prix de l'eau, uniquement chez un abonné, sans modification du service rendu.

Le président invite Monsieur GUITTON à faire remonter les cas concernés et connus au syndicat d'eau Le syndicat pourra le cas échéant réaliser une information par affichage en mairie.

L'avenant est adopté à l'unanimité

Passage à 90% de Madame Christelle NOBLE

Madame Noble sollicite une autorisation de travail à temps partiel à 90 % à partir du 1^{er} Septembre 2018 pour une durée de 6 mois.

Le comité vote Pour à l'unanimité

Point sur le personnel



Nathalie MALBERT, aujourd'hui installée dans les locaux de la communauté de Commune de Charente Limousine, à Confolens, sera installée dans les Locaux d'AGUR à Confolens à partir du mois de Juillet 2018.

Astrid TOUCHARD, mise à disposition de la SAUR dans le cadre du contrat de DSP de Luxé, a posé sa démission. Cette démission sera effective à partir du 1^{er} Juillet 2018.

Point sur les travaux

Le tableau suivant récapitule les chantiers et études en cours sur l'ensemble du syndicat.

Travaux en cours
Tous secteurs
<p>Schéma directeur Entreprises : Cabinet Merlin Hydraulique Environnement Cout : 190 000 euros Démarrage : 28/05/2018 Fin d'étude premier semestre 2019 Subvention de l'agence de l'eau Loire Bretagne 20% du montant total</p>
Secteur Confolentais
<p>Travaux de Montrollet Dans le Cadre du Marché à bon de commande avec SOGEA Maitrise d'œuvre : Cabinet Merlin Entreprise : SOGEA Montant 320 000 euros Début 22/05/2018 fin 31/09/2018</p>
<p>Prise d'eau de la Vienne Maitrise d'œuvre Cabinet Merlin Entreprise : OPUR VIGIER SOGEA Montant : 900 000 euros + 160 000 euros (avenant) Début des travaux 03/09/2018 Subvention département 170 000 euros Subvention Agence de l'eau : 550 000 euros (dont 96 000 stations d'alertes)</p>
Secteur Argenter-Lizonnes
<p>Interconnexion avec Eaux de Vienne Maitrise d'œuvre : IDDEEO Montant : 1 800 000 euros Avancement : étude Topographique et Géotechnique réalisées, dans l'attente du projet</p>
Secteur Saint Cloud
<p>Conduite d'interconnexion en les réservoirs de Parzac et de la Poterie (Champagne-mouton) Maitrise d'œuvre : Cabinet Merlin Entreprises : SOGEA et SAUR Montant 620 000 + 40 000 euros Subventions : 390 000 euros agence de l'eau + 115 000 euros département Début des travaux : 28/06/2018 Fin des travaux prévus : fin Août</p>



Travaux Chavagnac Le Lac

Appel à Projet agence de l'eau + marché à bon de commande SOGEA 370 000 euros +75 000 euros
Travaux terminés à 50%
Reprise des travaux en Octobre
Subvention 40% +30% avance remboursable sur 15 ans à 0%

Station de la Louberie

Maitrise d'œuvre Cabinet Merlin
Entreprise : SAUR VIGIER
Cout : 1 300 000 euros
Début des travaux : début septembre

Secteur Aunac**Travaux de restructuration de l'usine de Seigelard, et interconnexion**

Maitrise d'œuvre : Hydraulique Environnement, Cabinet Merlin, Atmos
Début de la maitrise d'œuvre 01/06/2018

Travaux renouvellement des réseaux de Lichère

Dans le cadre du marché à bon de commande SOGEA
Maitrise d'œuvre : Cabinet Merlin
Entreprise : SNATP
Montant 110 000 euros
Travaux terminés

Secteur Montembœuf**Travaux renouvellement de réseau de suris**

Dans le cadre du renouvellement des canalisations de Montembœuf 2017
Maitrise d'œuvre : Hydraulique environnement
Travaux : SOGEA
Montant 65 000 euros
Travaux terminés

**Syndicat Intercommunal d'Alimentation
en Eau Potable NORD EST CHARENTE**

Le Président,

H. Gaudin

